

Affaires courantes

celui-ci serait plus tenté d'informer la Chambre. Cela me paraît inacceptable.

De plus, non seulement la déclaration n'a pas été faite à la Chambre, mais la conférence de presse a été tenue assez loin d'ici pour empêcher les députés désireux d'y assister de revenir à Ottawa à temps pour la période des questions.

En effet, un député qui assisterait en ce moment à la conférence de presse à Montréal ne pourrait vraisemblablement pas revenir à Ottawa à temps pour interroger le gouvernement durant la période des questions.

Nous avons donc trois objections: premièrement, que le document n'ait pas été déposé à la Chambre; deuxièmement, que la détermination de l'opposition à interroger le gouvernement soit un facteur comme le gouvernement nous l'a fait savoir; et, troisièmement, que le gouvernement ait annoncé sa décision assez loin de la colline pour empêcher les députés de lui poser des questions à ce sujet aujourd'hui, qu'il l'ait fait délibérément ou non. Ce n'est pas nécessairement le cas, mais il n'en reste pas moins que la distance qui nous sépare du lieu de la conférence de presse empêche les députés d'obtenir des informations sur ce dossier et de poser des questions à ce sujet aujourd'hui.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une ou deux précisions au sujet de certaines des informations qui ont été communiquées à la Chambre.

D'abord, si j'ai bien compris, des exemplaires du document devaient être distribués aux députés ce matin, à leur bureau sur la colline, en même temps que le document serait rendu public à Montréal.

Ensuite, je sais pertinemment qu'au moins un député de l'opposition officielle, qui s'intéresse depuis longtemps aux questions touchant l'environnement, a reçu un exemplaire du document que le ministre lui aurait remis hier pendant la période des questions, si je ne m'abuse. Je ne sais pas si d'autres exemplaires du document ont été distribués à l'avance, mais je sais que j'ai livré moi-même au ministre l'exemplaire du document qui était destiné au député de Davenport. Peut-être le leader parlementaire de l'opposition n'est-il pas au courant, mais je crois que c'est ce qui s'est passé.

M. Gauthier: Voici ce qui est arrivé, monsieur le Président. À trois heures, j'ai demandé à notre porte-parole, la députée d'Ottawa-Ouest, si elle était au courant de cela et elle m'a répondu que non. Je lui ai conseillé de communiquer avec le cabinet du ministre. Je ne sais pas ce qui s'est passé par la suite. Si un exemplaire du document a été remis à un député de notre caucus, je voudrais savoir de qui il s'agit, car notre porte-parole actuel en matière d'environnement, elle, n'a rien reçu.

M. le Président: Cet échange intéresse, bien sûr, la Chambre. Toutefois, les questions de cette nature doivent être réglées entre les ministériels et l'opposition et ne sont pas de celles sur lesquelles je peux statuer.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**PRÉSENTATION DU TREIZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN**

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le treizième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE AU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle du Canada à la trente et unième assemblée annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui s'est tenue à Kiawah Island, en Caroline du Sud, du 22 au 26 février 1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

AFFAIRES AUTOCHTONES**PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom des membres du comité et dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]